



05.49.64.60.21
mairie@saint-loup-lamaire.fr

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la salle de la Mairie de Saint-Loup-Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12

Date de la convocation : 13/03/2025

PRESENTS : MM. BIRONNEAU Pascal – BARREAU Dominique – JEZEQUEL Alain - Mmes RÉAU Micheline – DESETTE Sophie – AUBRY Lucienne – M. GUENARD Olivier - - Mmes PINET Annick et DOS SANTOS Maria.

Absents : MM. DABIN Serge - DEVROUTE Arnaud.

Absents excusés : Mme RENAudeau Elodie – MM. ROSELL Anthony (pouvoir à BIRONNEAU Pascal) - BOUCHET Geoffrey (pouvoir à REAU Micheline) – Mme HALLY Céline (pouvoir à BARREAU Dominique).

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil municipal désigne **Mme DESETTE Sophie** pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour :

- Vote des comptes administratifs 2024 : Budget Principal, Budget « Énergies renouvelables », Budget « Lotissement Les Sablons »
- Approbation des comptes de gestion 2024 : Budget Principal, Budget « Énergies renouvelables », Budget « Lotissement Les Sablons »
- Vote des taux d'imposition 2025
- Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement AP/CP : Rénovation d'un bien immobilier en salle culturelle
- Vote des budgets primitifs 2025 : Budget Principal, Budget « Énergies renouvelables », Budget « Lotissement les Sablons »
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Vote des tarifs communaux 2025
- Rénovation d'un bien immobilier en salle multiculturelle : Avenants au marché
- Motion contre la fermeture d'une classe au RPI Louin – Saint-Loup
- Questions et informations diverses

Approbation dernier procès-verbal :

Le procès-verbal de la réunion du 11 février 2025 est adopté sans observation à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant, le conseil municipal donne son accord :

- Acquisition de la parcelle AO 141 située Avenue de Bel Air

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

1. BUDGET PRINCIPAL

D2025-03-20-014 – 7.1 Décisions budgétaires

Les membres du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BARREAU Dominique 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget principal dressé par Monsieur BIRONNEAU Pascal, Maire, approuvent et votent à l'unanimité le compte administratif 2024 dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT	Solde d'exécution reporté positif	24 132.69
	Recettes réalisées	486 028.45
	Dépenses réalisées	846 848.92
	Solde d'exécution de l'exercice	-360 820.47
	Solde d'exécution	-336 687.78
	Restes à réaliser recettes	49 751.00
	Restes à réaliser dépenses	42 900.00
	Besoin de financement	-329 836.78
FONCTIONNEMENT		
	Solde d'exécution N-1	470 640.66
	Recettes réalisées	1 284 272.14
	Dépenses réalisées	1 007 084.35
	Solde d'exécution de l'exercice	277 187.79
	Résultat à affecter	747 828.45
	Affectation en réserve	329 836.78
	Report à nouveau fonctionnement.	417 991.67

2. BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES »

D2025-03-20-015 – 7.1 Décisions budgétaires

Les membres du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BARREAU Dominique 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget « Énergies renouvelables » dressé par Monsieur BIRONNEAU Pascal, Maire, approuvent et votent à l'unanimité le compte administratif 2024 dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT	Solde d'exécution reporté positif	8 613.90
	Recettes réalisées	4 423.00
	Dépenses réalisées	4 000.00
	Solde d'exécution de l'exercice	423.00
	Solde d'exécution	9 036.90
	Restes à réaliser recettes	0.00
	Restes à réaliser dépenses	0.00
	Excédent de financement	9036.90

FONCTIONNEMENT

Solde d'exécution N-1	-335.03
Recettes réalisées	3 951.38
Dépenses réalisées	4 814.72
Solde d'exécution de l'exercice	-863.34
Résultat à affecter	- 1 198.37
Affectation en réserve	0.00
Report à nouveau fonctionnement.	-1 198.37

3. BUDGET « LOTISSEMENT LES SABLONS »

D2025-11-20-016 – 7.1 Décisions budgétaires

Les membres du Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BARREAU Dominique 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget « Lotissement Les Sablons » dressé par Monsieur BIROUNNEAU Pascal, Maire, approuvent et votent à l'unanimité le compte administratif 2024 dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT	Solde d'exécution reporté négatif	- 38 664.88
	Recettes réalisées	46 867.00
	Dépenses réalisées	38 664.88
	Solde d'exécution de l'exercice	8 202.12
	Solde d'exécution	- 30 462.76
	Restes à réaliser recettes	0.00
	Restes à réaliser dépenses	0.00
	Besoin de financement	- 30 462.76

FONCTIONNEMENT

Solde d'exécution N-1	0.00
Recettes réalisées	46 867.00
Dépenses réalisées	46 867.00
Solde d'exécution de l'exercice	0.00

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024

1. BUDGET PRINCIPAL

D2025-03-20-017 – 7.1 Décisions budgétaires

Les membres du Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sur l'exécution du budget principal, déclarent, à l'unanimité, que le compte de gestion 2024 du budget principal, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

2. BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES »

D2025-03-20-018 – 7.1 Décisions budgétaires

Les membres du Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sur l'exécution du budget « Énergies renouvelables » déclarent, à l'unanimité, que le compte de gestion 2024 de ce budget n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

3. BUDGET « LOTISSEMENT LES SABLONS »

D2025-03-20-019 – 7.1 Décisions budgétaires

Les membres du Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sur l'exécution du budget « Lotissement les Sablons » déclarent, à l'unanimité, que le compte de gestion 2024 de ce budget, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

D2025-03-20-020 – 7.2 Fiscalité

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition et les nouvelles modalités de vote des taux à compter de 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas modifier les taux de référence calculés par la direction des services fiscaux d'où le tableau suivant :

	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produits correspondants
Taxe foncière bâti	1 227 000	37.44%	459 389 €
Taxe foncière non bâti	83 700	54,55%	45 658 €
Taxe d'habitation	235 400	18.06%	42 513 €

Soit un produit attendu total pour 2025 de 547 560 €.

MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AP/CP : RENOVATION D'UN BIEN IMMOBILIER EN SALLE CULTURELLE

D2025-03-20-021 – Décisions budgétaires

Vu l'article L2311-3 et r.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'article 27 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 aout 2005,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération du 22/02/2023 validant l'avant-projet définitif sur la rénovation d'un bien immobilier en salle culturelle,

Vu l'estimation de ces travaux établie par le maître d'œuvre pour un montant HT de 896000€,

Vu la délibération en date du 29 mars 2023, le Conseil Municipal a voté pour les travaux de rénovation d'un bien immobilier en salle culturelle, une autorisation de programme et des crédits de paiement

Vu la délibération en date du 3 avril 2024 modifiant l'autorisation de programme et de crédits de paiement sur la rénovation d'un bien immobilier en salle culturelle,

CONSIDERANT que les travaux ne sont pas terminés à ce jour et que des avenants ont été réalisés depuis la dernière délibération, il convient de modifier la délibération comme suit, en ajoutant également les frais d'études liés à cette réalisation :

Travaux	AP votée en 2024	AP votée en 2025	Crédit de paiement réalisé en 2023	Crédit de paiement ouvert en 2024	Crédit de paiement réalisé en 2024	Crédit de paiement 2025
Dépenses travaux HT	896 000.00	970 834.00	30 350.50	896 000.00	407 708.02	532 774.80
Dépenses TTC	1 075 200.00	1 165 000.00	36 420.60	1 075 200.00	489 249.63	639 329.77
Recettes envisagées						
FEADER	25 000.00	25 000.00	0	25 000.00	0	25 000.00
DETR	190 000.00	190 000.00	0	190 000.00	57 000.00	133 000.00
Fonds Vert	140 000.00	140 000.00	0	140 000.00	21 000.00	119 000.00
Région	80 000.00	0	0	80 000.00	0	0
Département	64 300.00	64 300.00	0	64 300.00	0	64 300.00
SIEDS	115 500.00	115 500.00	0	115 500.00	34 650.00	80 850.00
Autofinancement	460 400.00	630 200.00	36 420.60	460 400.00	376 599.63	217 179.76
Recettes totales	1 075 200.00	165 000.00	36 420.60	1 075 200.00	112 650.00	422 150.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE la modification de l'Autorisation de Programme et de la répartition des Crédits de Paiement relative à la rénovation d'un bien immobilier en salle culturelle
- AUTORISE le Maire ou son délégué à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

1. BUDGET PRINCIPAL

D2025-03-20-022 – 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget de la commune comme suit :

Fonctionnement : Dépenses - Recettes : 1 595 805.00€

Investissement : Dépenses – Recettes : 1 422 097.00€

2. BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES »

D2025-03-20-023 – 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget de la commune comme suit :

Fonctionnement : Dépenses - Recettes : 6 702.00€

Investissement : Dépenses – Recettes : 13 459.90€

3. BUDGET « LOTISSEMENT LES SABLONS »

D2025-03-20-024 – 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal approuve et vote le budget de la commune comme suit :

Fonctionnement : Dépenses - Recettes : 54 462.76€

Investissement : Dépenses – Recettes : 60 925.52€

RENOUVELLEMENT DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

D2025-03-20-025 – 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature M57 depuis 2024 la commune de Saint-Loup-Lamairé est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2025

D2025-03-20-026-7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de nouveaux tarifs pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-dessous, le tarif sera appliqué à partir des réservations du 21 mars 2025.

TARIFS COMMUNAUX 2025					
	Habitant commune		Extérieurs commune		Chaudage du 15/10 au 15/04
LOCATION SALLE DES FETES	Jour 1	Jour 2	Jour 1	Jour 2	Par jour
Salle complète (1 et 2)					
Bal Boum Banquet, repas, diner dansant	160,00 €	80,00 €	250,00 €	120,00 €	20,00 €
Vin honneur	60,00 €		80,00 €		15,00 €
Vente au déballage	60,00 €	30,00 €	80,00 €	40,00 €	15,00 €
Assemblée générale	gratuit		60,00 €		15,00 €
Obsèques	60,00 €		60,00 €		
Salle 1 (côté bar et cuisine)					
Bal Boum Banquet, repas, diner dansant	90,00 €	40,00 €	160,00 €	90,00 €	20,00 €
Vin honneur	45,00 €		70,00 €		15,00 €

Vente au déballage	45,00 €	25,00 €	70,00 €	35,00 €	15,00 €
Assemblée générale	gratuit		40,00 €		15,00 €
Obsèques	30,00 €		30,00 €		
Salle 2 (côté scène)					
Bal Boum Banquet, repas, diner dansant	90,00 €	45,00 €	160,00 €	90,00 €	20,00 €
Vin honneur	45,00 €		70,00 €		15,00 €
Vente au déballage	45,00 €	25,00 €	70,00 €	35,00 €	15,00 €
Assemblée générale	gratuit		60,00 €		15,00 €
Obsèques	30,00 €		30,00 €		
SALLE DE LAMAIRE	Jour 1	Jour 2	Jour 1	Jour 2	Par jour
Bal Boum Banquet, repas, diner dansant	60,00 €	30,00 €	90,00 €	45,00 €	20,00 €
Vin honneur	30,00 €		50,00 €		10,00 €
Vente au déballage	20,00 €	20,00 €	35,00 €	35,00 €	20,00 €
Assemblée générale	gratuit		35,00 €		10,00 €
Obsèques	20,00 €		20,00 €		
SALLE DU MIRAGE	Jour 1	Jour 2	Jour 1	Jour 2	Par jour
Repas, buffet, boum	60,00 €	30,00 €	90,00 €	45,00 €	20,00 €
Vin d'honneur	30,00 €		50,00 €		10,00 €
Obsèques	20,00 €		20,00 €		
TIVOLI	Jour 1	Jour 2	Jour 1	Jour 2	
Repas buffet bal boum animations	60,00 €	30,00 €	90,00 €	45,00 €	Tables et chaises inclus
Vin d'honneur	40,00 €		60,00 €		
Location aux associations	25,00 €	15,00 €	40,00 €	20,00 €	
MATERIEL	Habitant commune		Extérieurs commune		
Tables et bancs (1 table + 2 bancs)	3,00 €		4,50 €		
Stand (3x6)	25,00 €		35,00 €		
Chaises	3€ les 10		4€ les 10		
Sono/Vidéoprojecteur	5,00 €		10,00 €		
Grilles de sécurité	gratuit		5€ les 10		
Estrade (l'ensemble)	15,00 €		30,00 €		
Grilles d'exposition	gratuit		5€ les 10		
CIMETIERE					
Trentenaire		65,00 €			
Cinquantenaire		130,00 €			
COLUMBARIUM					
10 Ans		308,00 €			
20 Ans		580,00 €			
30 Ans		826,00 €			
50 Ans		1 114,00 €			
Apposition plaque jardin souvenir		55,00 €			
Bibliothèque Cotisation		0,00 €			
Emplacement marché		Forfait 15 euros annuel			
Station sanitaire		1,00 €			
ACTIVITES NAUTIQUES					
Canoë	1h: 15€ - 2h: 25€ - 1/2 journée : 35€				
Pédalo (2)	1h: 12€ - 2h: 20€ - 1/2 journée : 25€				
Pédalo (3+)	1h: 15€ - 2h: 25€ - 1/2 journée : 35€				
Rosalie	1h: 12€ - 2h: 20€ - 1/2 journée : 25€				
Bois		30 euros / stère			

**AVENANT N° 04 AU MARCHE LOT 02 – CHARPENTE BOIS – OSSATURE BOIS -
BARDAGE**

D2025-03-20-027 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,
Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,
Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises conviées en date du 20/03/2025,
Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 02 – Charpente Bois – Ossature Bois - Bardage, il y a lieu de modifier certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		38 292.67
Avenant n° 1		-10 900.51
Avenant n° 2		1 863.00
Avenant n° 3		4 267.28
Bardage en douglas pose verticale lame large avec couvre joint	5 127.35	
Total des modifications	5 127.35	5 127.35
Montant HT du nouveau marché		38 649.79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n° 04 pour le lot n° 02 – Charpente Bois – Ossature Bois - Bardage, lot attribué à l'entreprise BERTHELOT, pour un montant de 5 127.35€ HT de plus-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT N° 01 AU MARCHE LOT 07 – MENUISERIES INTERIEURES

D2025-03-20-028 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,
Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,
Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises conviées en date du 20/03/2025,
Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 07 – Menuiseries intérieures, il y a lieu de modifier certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		59 926.96
Modification des modules sur mur mobile	654.00	
Plinthes en médium sur parquet ancien en bambou et au pourtour de la scène peinture hors lot	380.00	
Fourniture et pose de parquet dégagement scène	491.40	
Fourniture et pose d'un escalier dégagement scène	1 150.00	

Réalisation à façon d'un placard plus imposé en médium à peindre (hors lot) sur la scène	350.00	
Dépose du parquet existant sous la tribune télescopique	-364.80	
Total des modifications	2 660.60	2 660.60
Montant HT du nouveau marché		62 587.56

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n° 01 pour le lot n° 07 – Menuiseries intérieures, lot attribué à l'entreprise EBENESTERIE CREATION, pour un montant de 2 660.60€ HT de plus-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

AVENANT N° 02 AU MARCHE LOT 08 – PLAFONDS – CLOISONS SECHES - ISOLATION

D2025-03-20-029 – 1.1 Marchés publics

Vu la délibération en date du 6 février 2024 attribuant les lots du marché,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de l'ABF en date du 22 décembre 2023,

Vu le permis de construire accordé le 2 avril 2024,

Vu le rendez-vous technique avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises conviées en date du 20/03/2025,

Vu les contraintes techniques et les modifications associées lors de la phase des travaux,
Considérant que pour le lot 08 – Plafonds – Cloisons sèches - Isolation, il y a lieu de modifier certains points, à savoir :

Montant HT du marché initial		96 234.31
Avenant n° 1		1 483.32
Encoffrement de toutes les coupes métalliques pour un degré coupe-feu suivant les recommandations APAVE	1 210.00	
Total des modifications	1 210.00	1 210.00
Montant HT du nouveau marché		98 927.63

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De conclure l'avenant n° 02 pour le lot n° 08 – Plafonds – Cloisons sèches - Isolation, lot attribué à l'entreprise CPOTET, pour un montant de 1210.0€ HT de plus-value.
2. D'autoriser monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE

D2025-03-20-030- 9.4 Vœux et motions

Monsieur le Maire donne lecture du courrier daté du 21/02/2025 de Mme l'inspectrice d'académie qui a décidé de la fermeture d'une classe au sein du Rassemblement Pédagogique Intercommunal (RPI) Saint-Loup-Lamairé - Louin - Le Chillou à la rentrée 2025/2026.

Préalablement à ce courrier, un rendez-vous s'est déroulé avec Mme l'inspectrice de circonscription le vendredi 7 février avec Mme le Maire de Louin. Les chiffres comptabilisés pour les inscriptions étant arrêtés au 31 janvier 2025.

Lors du Comité Spécial Administration Départemental (CSAD) du 12 février, l'inspectrice d'académie a proposé la fermeture d'une classe au sein du RPI Saint-Loup-Lamairé - Louin - Le Chillou. N'ayant pas obtenu un vote majoritaire sur ces propositions, un nouveau CSAD a été programmé le 20 février, même jour que le Comité Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN).

Avant cette nouvelle date, Monsieur le Maire de Saint-Loup-Lamairé et Mme le Maire de Louin ont adressé un courrier dans lequel ils contestent les chiffres et souhaitent que soit pris en considération les inscriptions qui ont eu lieu depuis le 31 janvier 2025.

Malgré nos arguments, Mme l'inspectrice d'académie a maintenu la fermeture d'une classe au sein du RPI Saint-Loup-Lamairé - Louin - Le Chillou lors du CSAD et du CDEN du 20 février.

Aussi, nous contestons fermement cette décision injuste qui atteint gravement le bon fonctionnement de notre RPI. Nous souhaitons :

- une réévaluation de la situation des effectifs des élèves au sein du RPI
- le maintien de l'ensemble des classes actuelles au sein du RPI Saint-Loup-Louin, c'est-à-dire 5.
- la prise en compte de l'environnement scolaire et périscolaire compte-tenu de la présence du Centre de Ressources Médi@-Tech et Micro-folie à Saint-Loup-Lamairé permettant aux enfants d'accéder à des ressources culturelles de qualité
- l'arrêt des coups de canifs incessant envers les territoires ruraux vis-à-vis de la présence des services publics

Devant cette décision arbitraire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est contre la fermeture d'une classe au sein du RPI Saint-Loup-Lamairé - Louin - Le Chillou, communes situées en FRR, et donne mandat à Monsieur le Maire pour empêcher la fermeture d'une classe.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AO 141 SITUÉE AVENUE DE BEL AIR

D2025-03-20-031.- 3.1 Acquisitions

Vu les articles L3211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Airvaudais- Val du Thouet en date du 16/09/2024 acceptant la vente de la parcelle située avenue de Bel Air, à l'arrière des ateliers techniques par la route du Puy Terrier ;

Vu le procès-verbal de délimitation établi par Alpha Géomètre le 12/12/2024 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle AO 141 située à l'arrière du 14 avenue de Bel Air d'une surface de 2648 m² pour un prix de 3.50€HT /m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de l'acquisition de la parcelle AO 141 pour un montant de 9 268€HT à la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet, les frais de notaire étant à la charge de la commune,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Vu la demande d'intention d'aliéner, enregistrée en mairie le 13/03/2025 adressée par Maître RENARD Julien, notaire à Jaunay Marigny (86), en vue de la cession d'un bien immobilier situé à Venelle du Chapeau Rouge à Saint-Loup-Lamairé, cadastré AA86, cédé pour un montant de 1000€ (mille euros),
- Vu de la délibération instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, Up, Ue, AU et AU1 de la commune et donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer au nom de la commune, le recours au droit de préemption,

Il a décidé d'acquérir par recours au Droit de préemption urbain, l'ensemble immobilier de M et Mme SHAW Stephen et Anna, de la parcelle AA86 d'une superficie de 0 a et 24 ca pour un montant de 1000€, pour les motifs suivants : la collectivité souhaite acquérir ce bâtiment vétuste et vacant afin de réhabiliter en un lieu de stockage lié aux activités de la commune. Sa situation à proximité de la place des poulies permet un complément avec le local communal situé sur cette même place.

Liste des délibérations pour la séance du 20 mars 2025.

Numéros	Objet	Classification
D2025-03-20-014	Vote du compte administratif 2024 du budget principal	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-015	Vote du compte administratif 2024 du budget « Énergies renouvelables »	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-016	Vote du compte administratif 2024 du budget « Lotissement Les Sablons »	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-017	Approbation du compte de gestion du budget principal	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-018	Approbation du compte de gestion du budget « Énergies renouvelables »	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-019	Approbation du compte de gestion du budget « Lotissement les Sablons »	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-020	Vote des taux d'imposition 2054	7.2 Fiscalité
D2025-03-20-021	Modification Autorisation de programme et crédits de paiement AP/CP : rénovation d'un bien immobilier en salle culturelle	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-022	Vote du budget primitif 2025 pour le budget principal	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-023	Vote du budget primitif 2025 pour le budget « Énergies renouvelables »	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-024	Vote du budget primitif 2025 pour le budget « Lotissement Les Sablons »	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-025	Renouvellement de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement	7.1 Décisions budgétaires
D2025-03-20-026	Vote des tarifs communaux 2025	7.1 Décisions budgétaires

D2025-03-20-027	Avenant n° 4 au marché Lot 2 – Charpente bois – ossature bois - bardage	1.1 Marchés publics
D2025-03-20-028	Avenant n° 1 au marché Lot 7- Menuiseries intérieures	1.1 Marchés publics
D2025-03-20-029	Avenant n° 2 au marché Lot 8 - Plafonds – cloisons sèches - isolation	1.1 Marchés publics
D2025-03-20-030	Motion contre la fermeture d'une classe	9.4 Vœux et motions
D2025-03-20-031	Acquisition parcelle AO141 située avenue de Bel Air	3.1 Acquisitions

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,